

La demande de congé de formation SSCT

Pour bénéficier d'une formation SSCT, une demande écrite doit être adressée à l'employeur au moins 30 jours à l'avance (remise en main propre contre décharge ou en recommandé avec accusé de réception).

Cette lettre peut être nominative mais la solution la plus simple est de faire rédiger une lettre de demande collective par le secrétaire du CSE.

Voici le contenu de ce document :

Objet : demande de congé de formation SSCT

A....., le.....

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2315-18 et L.2315-40 (*pour la formation SSCT*) ou aux articles L. 4614-14 ; L4614-15 ; L4523-10 et L4523-16 (*pour la formation CHSCT*) du code du travail, je sollicite de votre part l'autorisation de stage de formation pour les membres du CSE suivants :

- Madame X
- Monsieur Y
- Madame Z

Cette formation est nécessaire à l'exercice de notre mission en tant que représentants du personnel au CSE

Ce stage organisé par Prévent'Est Formation aura lieu dans notre établissement aux dates suivantes :

(indiquer les dates des 3 ou 5 jours selon votre effectif)

Le formateur interviendra dans le cadre de l'habilitation préfectorale n°2020/137-138 Prévent'Est Formations CSE économiques et SSCT.

Le montant des frais pédagogiques s'élève à (*montant du devis*) euros pour l'ensemble du groupe et pour toute la durée de la formation.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature